

Protection des enfants et femmes

Fin de l'atelier sur les mesures alternatives à la privation de la liberté

La capitale a abrité vendredi la fin des travaux de l'atelier national sur les mesures de substitution aux peines privatives de liberté sanctionnant les enfants et les femmes.

Cette rencontre a profité aux procureurs de la République des wilaya de l'intérieur et de Nouakchott, aux présidents des chambres pour mineurs ainsi qu'aux présidents des cours criminelles en plus de certains commissaires de police à Nouakchott et à Nouadhibou.

Des participants du ministère de la Santé et des Affaires Sociales et du secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et un certain nombre d'avocats ont aussi pris part à cette rencontre. Les participants ont échangé les données sur la manière de faire face à la violence contre les enfants et les femmes et la sensibilisation sur la possibilité de trouver d'autres moyens de substitution aux peines privatives de liberté.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, M. Nemine Ould Maouloud, secrétaire

général du ministère de la Justice, a souligné la gravité de la violence contre les femmes et les enfants qui constitue une menace pour notre société islamique, fondée sur la pureté des rapports familiaux et la protection de l'individu.

Le secrétaire général du ministère de la Justice a ajouté que le séminaire s'inscrit dans le cadre des efforts que le département entreprend conformément aux orientations du Président de la République appelant, lors de son discours d'Akjoujt, à la participation de la femme.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du coordinateur de l'Unicef, M. Said Noumeiri et le directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine.

